

# Enquête Aide sociale – volet Bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

## Types de données

---

Enquête administrative exhaustive

## Nom de l'enquête

---

Le volet « Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance » constitue un des six volets de l'enquête Aide sociale auprès des conseils départementaux.

## Producteur

---

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

## Champ d'enquête

---

France métropolitaine et DOM

## Mode de recueil

---

Chaque année depuis 1984, la DREES recueille, à l'aide de questionnaires transmis aux collectivités locales en charge de l'aide sociale à l'enfance, des informations agrégées sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. Plus globalement, l'enquête Aide sociale apporte des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale.

## Périodicité

---

Annuelle

## Dernière année concernée

---

2022

## Données relatives à la protection des enfants en danger disponibles

---

Le volet portant sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance apporte des informations agrégées sur le type de mesures mises en place (action éducative à domicile ou en milieu ouvert, placement), les caractéristiques des bénéficiaires (sexe et âge) et les modalités d'accueil. Ces informations, mises à jour

chaque année et disponibles à l'échelle du département, permettent de suivre les évolutions au cours du temps et d'étudier les variations entre départements.

## Points de vigilance

---

Les informations relatives aux interventions d'un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et aux mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) ne sont pas intégrées dans le calcul de la répartition des mesures d'aide sociale à l'enfance. Ces données sont collectées dans le cadre de l'enquête Aide sociale, et des estimations sont disponibles depuis 2021.

Les caractéristiques des enfants et la répartition par mode d'accueil sont uniquement étudiées chez les enfants confiés à l'ASE (représentant 92 % des enfants accueillis), ces informations étant recueillies, mais n'étant pas connues avec précision dans le cas des placements directs par le juge.

## Liens Internet

---



[Site internet dédié à l'enquête](#)



Publication concernée : [L'aide sociale des départements en 2022 | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)



Pour aller plus loin : Amrous N., Abassi É., Cheikh-Tidiane D., Vinceneux K. (2023, octobre). L'aide sociale à l'enfance – Édition 2023. Les dossiers de la DREES, (115). DREES.